Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

> SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

> > Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N°2023-077

Objet: Vente d'un bien mobilier

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT;

CONSTATANT que dans le cadre du réaménagement des bureaux du CLIC/ADS et de leurs activités, une table de lecture de plans/dessins se retrouve sans usage ni affectation ;

- DECIDE de vendre ce matériel à Mme Cindy LARTIGUE pour un montant de 50 euros.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 août 2023
Publiée le 18 ADDT 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 9 août 2023.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230809-DEC2023-077-DE Date de télétransmission : 09/08/2023 Date de réception préfecture : 09/08/2023

Le Président

de la Communaute de communes,

Pour le président et par délégation

Le 1er vice-présiden

Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

